

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances
20^e étage, Édifice Mowat
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Ministry of Education

Office of the ADM
Business & Finance Division
20th Floor, Mowat Block
Toronto (Ontario) M7A 1L2

**2011 : B6**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint

DATE : Le 8 juin 2011

OBJET : Révision des repères pour le financement des immobilisations

Je suis heureux d'informer les conseils scolaires que le ministère de l'Éducation procède actuellement à une révision des repères et du facteur de redressement géographique pour le financement des immobilisations, et que ceux-ci seront appliqués aux approbations de financement concernant les nouveaux projets d'immobilisations pour les nouvelles écoles, pour les agrandissements et les travaux de modernisation majeurs. Ces modifications visent à s'adapter à l'augmentation des coûts de construction et aux changements de programmation introduits par le Ministère au fil du temps afin de mieux répondre aux besoins des écoles de différentes tailles.

Le Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires (ci-après « le Comité ») a joué un rôle de premier plan dans la révision des repères du Ministère pour le financement des immobilisations. Au nom du Ministère, je voudrais souligner le travail et l'engagement des membres du Comité lors de la rédaction des recommandations qui ont rendu possible cette mise à jour des repères des immobilisations. Le rapport dans lequel sont soumises les recommandations, « [Bâtir nos écoles, bâtir notre futur](#) » est accessible en ligne à l'adresse :

<http://faab.edu.gov.on.ca/Capital Programs Branch/Report of Expert Panel - Building Our Schools Building Our Future - FR.pdf>

Veuillez prendre note que les repères et le facteur de redressement géographique révisés ne seront pas appliqués rétroactivement aux projets d'immobilisations dont le financement a déjà été approuvé, même si l'approbation pour aller de l'avant n'a pas encore été reçue pour le projet.

A. REPÈRES POUR LES COÛTS DE CONSTRUCTION

Le Ministère augmente actuellement les repères pour les coûts de construction d'écoles élémentaires et secondaires, les faisant passer respectivement à 171,64 \$/pi² (1 847,53 \$/m²) et à 187,25 \$/pi² (2 015,50 \$/m²), afin de les rendre conformes aux recommandations du Comité.

Cette mesure représente une augmentation de 4 % des deux repères pour les coûts de construction. Cette augmentation vise à adapter les repères aux hausses des coûts de construction constatés depuis la dernière mise à jour des repères en 2008.

Application :

Les coûts repères révisés s'appliqueront dorénavant aux approbations de financement des immobilisations accordées par le Ministère, comme dans le cadre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein (PAJE) et du Programme d'immobilisations prioritaires. Les repères mis à jour pour les coûts de construction seront mis en application comme suit :

i. Années 4 et 5 du PAJE

Les allocations offertes au titre du PAJE pour des projets d'immobilisations seront adaptées aux repères de coûts révisés concernant les écoles élémentaires intégrées lors des années 4 et 5 du programme.

ii. Projets d'immobilisations prioritaires

Les approbations de financement pour des projets d'immobilisations prioritaires qui seront amorcées en juin 2011 se conformeront aussi aux repères de coûts révisés.

B. REPÈRES FONDÉS SUR LA SUPERFICIE

Une autre des principales recommandations du Comité adoptée par le Ministère est un repère variable de superficie pour la construction de nouvelles écoles et d'agrandissements. Le Comité appuie l'approche par repères utilisée par le Ministère pour le financement de projets d'immobilisations; toutefois, en se fondant sur leur expérience de la construction au cours des dix dernières années, les membres du Comité ont recommandé qu'une superficie repère plus grande soit utilisée pour les écoles élémentaires et secondaires de petites dimensions pour compenser le manque d'économies d'échelle causé par la portée limitée du projet. Par conséquent, une école élémentaire de 300 places aura une superficie repère par élève plus grande (c.-à-d. 125,8 pi² ou 11,69 m² par élève) qu'une école disposant de 500 places (111,3 pi² ou 10,34 m² par élève). Toutes les écoles, peu importe leur taille, recevront du financement afin de contribuer à une prestation équitable de programmes et de services variés. Ces nouveaux repères de superficie tiennent compte des changements liés aux besoins d'espace des écoles à la suite des modifications apportées au programme-cadre au cours des dix dernières années.

Les conseils peuvent facilement déterminer le repère de superficie que le Ministère appliquera lors du calcul d'une prochaine allocation. Il suffit d'entrer le nombre de places qui seront créées par le projet d'immobilisations dans la [Feuille de calcul de la superficie repère par élève](#). Cette feuille de calcul peut être obtenue à l'adresse suivante :

<http://faab.edu.gov.on.ca/Capital Programs Branch/Area Benchmark Calculator Per Pupil - FR.xls>

Application :

Les repères de superficie variables s'appliquent aux écoles élémentaires de 200 places ou plus et aux écoles secondaires de 300 places ou plus. Les écoles élémentaires et secondaires dont

la capacité est inférieure à ces chiffres devront être examinées au cas par cas par le Ministère. Les repères de superficie variables seront mis en application comme suit:

i. Projets liés au PAJE

Le financement alloué au cours des années 4 et 5 du PAJE continuera de se fonder sur un repère de superficie de 104,4 pi²/élève (9,7 m²/élève). Cette approche vise à assurer la cohérence avec les allocations des années 1 à 3 et à s'adapter à la possibilité qu'ont les conseils d'appliquer le financement à différents projets liés au PAJE.

ii. Projets d'immobilisations prioritaires

À compter de juin 2011, les approbations de financement pour des projets d'immobilisations prioritaires se baseront sur les nouveaux repères variables de superficie par élève.

Nouvelles écoles

Par exemple, une nouvelle école secondaire de 900 places équivaut à une superficie repère par élève de 137,1 pi²/élève (12,74 m²/élève) et une allocation, sans le facteur de redressement géographique, de 23 109 723 \$, calculée comme suit :

$$900 \text{ places} \times 12,74 \text{ m}^2/\text{élève} \times 2\,015,50 \text{ \$} = 23\,109\,723 \text{ \$}$$

Agrandissements

La superficie repère par élève que le Ministère appliquera au financement pour un agrandissement sera fondé sur le nombre total de places qui seront créées par celui-ci. Par exemple, un agrandissement de 150 places pour une école secondaire disposant déjà de 750 places donnerait une superficie repère de 137,1 pi²/élève (12,74 m²/élève), soit le repère de superficie variable pour une école secondaire de 900 places, et une allocation, excluant le facteur de redressement géographique, de 3 851 621 \$, calculée comme suit.

$$150 \text{ places} \times 12,74 \text{ m}^2/\text{élève} \times 2\,015,50 \text{ \$} = 3\,851\,621 \text{ \$}$$

iii. Allocation pour le fonctionnement des écoles et Allocation pour la réfection des écoles

Le Ministère continuera d'appliquer le repère de superficie non variable existant de 104,4 pi²/élève (9,7 m²/élève) pour les écoles élémentaires et de 130 pi²/élève (12,07 m²/élève) pour les écoles secondaires relativement à l'Allocation pour le fonctionnement des écoles et l'Allocation pour la réfection des écoles que les conseils reçoivent chaque année dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE).

C. ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES COMBINÉES

Les propositions de conseils scolaires qui touchent un projet visant à combiner les années d'études élémentaires et secondaires recevront du financement selon les repères mis à jour pour les coûts de construction et la superficie. Pour confirmer l'allocation du Ministère, le personnel examinera le nombre total de places qui seront créées par l'école élémentaire et secondaire combinée, ainsi que la proportion de places pour les élèves de niveau élémentaire par rapport aux places pour ceux du secondaire. On recommande aux conseils de

communiquer avec le Ministère lorsqu'ils projettent de créer une école combinée afin que le personnel du Ministère puisse vérifier le financement potentiel pour le projet.

D. FACTEUR DE REDRESSEMENT GÉOGRAPHIQUE

Le facteur de redressement géographique est un indice des coûts utilisé par le Ministère afin de tenir compte des variations régionales relatives aux coûts de construction et de rénovation des installations scolaires. Il a été introduit en 1997 puis modifié en 2005. Chaque conseil scolaire dispose de son propre facteur de redressement géographique afin de s'adapter aux variations des coûts de construction dans les régions relevant de sa compétence. Les allocations d'immobilisations attribuées aux conseils scolaires ont été ajustées en fonction de ce facteur.

En raison de rapports répétés envoyés par les conseils vers la fin de 2009 concernant l'augmentation des coûts régionaux, le Ministère a engagé un consultant pour qu'il formule des recommandations et détermine les coûts appropriés pour les différentes régions de l'Ontario. On a fourni au consultant un modèle d'école élémentaire et secondaire afin de veiller à l'établissement uniforme des coûts dans la province. Les modèles d'écoles ont été mis au point par le Ministère en collaboration avec le Comité d'experts. Ils se basent sur des modèles types de nouvelles écoles qui ont été construites par les conseils en fonction des repères de coûts et de superficie existants.

Afin d'évaluer avec précision les variations régionales liées à la construction de ces modèles d'écoles, le consultant a recommandé la création de 114 secteurs géographiques qui devraient suffisamment représenter les différences de coûts dans la province. Parmi les facteurs qui ont été examinés et qui occasionnaient des différences régionales en matière de coûts, citons : coût et disponibilité des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre, exigences régionales en matière de construction et niveau de concurrence dans le marché régional.

Nous sommes heureux de vous annoncer que le Ministère a décidé d'adopter les 114 régions de coûts recommandées par le consultant et le facteur de redressement géographique connexe. Le facteur de redressement géographique pour ces régions varie entre 1,0, pour la région où les coûts sont les moins élevés, et 1,8 pour la région où les coûts sont les plus élevés. Cette mesure permet de mettre à jour les facteurs de coûts par région appliqués depuis 2005 et permet à la plupart des conseils de disposer de plusieurs facteurs de redressement géographique pour les régions relevant de leur compétence.

Application :

Bien que le Ministère ait décidé d'adopter les nouveaux repères liés au facteur de redressement géographique, ces repères ne seront pas appliqués uniformément aux différents programmes d'immobilisations.

i. Facteur de redressement géographique pour un site en particulier

Pour les programmes d'immobilisations qui fournissent du financement pour la construction de nouvelles écoles et d'agrandissements, comme le Programme d'immobilisations prioritaires, le Ministère utilisera le facteur de redressement géographique pour un site en particulier. Les projets qui recevront du financement selon cette approche auront un facteur de redressement géographique qui sera appliqué lors du calcul du financement en fonction de l'emplacement précis du projet. Le facteur est le même pour tous les conseils scolaires situés dans l'un des 114 secteurs. Par exemple, un projet d'immobilisations à Hamilton sera financé en prenant en

compte un facteur de redressement géographique de 1,02 pour les quatre conseils dans cette région.

Un conseil peut déterminer le facteur qui sera appliqué à un projet en consultant une carte où sont indiqués les différents facteurs de redressement géographique dans les [114 secteurs de coûts](#). Le facteur peut être déterminé de façon plus précise à l'aide de notre Outil de cartographie interactive du conseil scolaire, disponible en ligne.

Comment accéder à l'Outil de cartographie interactive du conseil scolaire

L'Outil de cartographie interactive du conseil scolaire peut être consulté à partir du site Web suivant, à l'aide d'un mot de passe : https://gis4u.edu.gov.on.ca/f_default.htm. Si vous ne connaissez pas le mot de passe pour votre conseil, vous devez envoyer un courriel à la Direction des services opérationnels à BSB.GIS@edu.gov.on.ca afin de créer un compte. Le personnel de la Direction vous enverra par la suite le nom d'utilisateur et le mot de passe requis pour se connecter au site.

Comment obtenir en ligne un facteur de redressement géographique pour un site en particulier

Sur le site Web, l'utilisateur doit d'abord sélectionner l'Outil de cartographie interactive. Une fois l'application téléchargée, sélectionnez « Trouver », qui se trouve en dessous du menu « Outils de données », et sélectionnez dans la liste « Trouver le facteur de redressement géographique ». L'utilisateur peut alors déterminer le facteur de redressement géographique pour un site en particulier en utilisant une des options suivantes : adresse, code postal ou en cliquant sur une carte.

Dans la dernière colonne dans le tableau de l'Annexe A, on indique pour chaque conseil la fourchette de facteurs de redressement géographique pour un site en particulier.

ii. Facteur de redressement géographique révisé à l'échelle du conseil

Pour les programmes d'immobilisations qui permettent aux conseils de répartir leurs fonds entre divers projets, comme le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, un facteur de redressement géographique révisé à l'échelle du conseil sera appliqué lors du calcul des allocations de financement. Cette mesure vise à s'adapter au fait que les conseils ont la possibilité d'utiliser les fonds d'immobilisations alloués dans le cadre de ces programmes pour différents emplacements dans leur territoire de compétence.

Le facteur appliqué à l'échelle du conseil a été calculé en appliquant le facteur révisé à chaque école ouverte et exploitée et en calculant ensuite la moyenne de ces facteurs. Les facteurs de redressement géographique révisés à l'échelle du conseil se trouvent dans le tableau de l'Annexe A.

iii. Subvention pour la réfection des écoles

Un facteur de redressement géographique est appliqué à la Subvention pour la réfection des écoles que les conseils reçoivent chaque année dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Pour l'année 2011-2012, le Ministère n'appliquera pas le facteur de redressement géographique révisé à cette subvention. Conséquemment le tableau des facteurs de redressement géographique utilisés pour les SBE ne sera pas modifié.

iv. Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles

Un facteur de redressement géographique est pris en considération dans le calcul de l'Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles, mais les montants alloués aux conseils pour l'année 2011-2012 ne seront pas modifiés en fonction du nouveau facteur.

E. PROJETS CONJOINTEMENT SUBVENTIONNÉS AVEC DU FINANCEMENT D'IMMOBILISATIONS PRIORITAIRES ET DU PAJE

Dans certains cas, de nouveaux projets d'immobilisations seront financés à l'aide d'une combinaison de fonds d'immobilisations prioritaires et du PAJE. Le financement total accordé pour le projet se basera alors sur les nouveaux repères liés à la superficie, aux coûts et au facteur de redressement géographique pour un site en particulier. Le montant accordé dans le cadre du PAJE sera soustrait afin de déterminer l'allocation qui sera financée par le Programme d'immobilisations prioritaires.

Par exemple :

- École élémentaire de 600 places
- 78 places pour le PAJE et 522 places exclues du PAJE
- Facteur de redressement géographique pour un site en particulier de 1,04
- Facteur de redressement géographique à l'échelle du conseil de 1,0

Cette école recevrait des fonds selon l'approche suivante :

1. Déterminer le financement pour une école élémentaire de 600 places (en fonction du repère de superficie relatif aux immobilisations prioritaires pour une école de 600 places)

$600 \text{ places} \times 10,14 \text{ m}^2/\text{élève} \times 1\,847,53 \$ \times 1,04$ (facteur de redressement géographique pour un site en particulier) = 11 689 987 \$

2. Déterminer le financement alloué par le PAJE pour 78 places (en fonction du repère de superficie relatif aux immobilisations pour le PAJE)

$78 \text{ places} \times 9,7 \text{ m}^2/\text{élève} \times 1\,847,53 \$ \times 1,00$ (facteur de redressement géographique à l'échelle du conseil) = 1 397 841 \$

3. Déterminer les fonds d'immobilisations prioritaires à accorder au projet

= Financement pour les immobilisations prioritaires pour 600 places – Financement du PAJE pour 78 places

= 11 689 987 \$ – 1 397 841 \$

= 10 292 146 \$

Ce projet recevrait 10 292 146 \$ en financement pour immobilisations prioritaires.

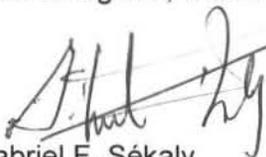
F. RÉSUMÉ

L'introduction de repères de superficie variables et la mise à jour des repères en matière de coûts visent à donner plus de latitude aux conseils pour leur permettre d'adapter leurs projets d'immobilisations, et à reconnaître le caractère spécifique de leurs écoles et les besoins particuliers de leurs élèves et de leurs communautés. Le Ministère, comme il l'a fait précédemment, continuera de demander aux conseils d'adapter leurs projets d'installations scolaires afin de se conformer aux repères de superficie du Ministère et aux allocations de financement afin de veiller à l'optimisation des coûts. Cette approche en matière de financement des immobilisations laisse place à la responsabilisation et à l'adaptation afin que les conseils puissent continuer de construire des écoles qui constituent des milieux propices à l'enseignement et à l'apprentissage et ainsi favoriser le rendement des élèves de la province.

Le Ministère continuera de travailler de concert avec les conseils au sujet des demandes de financement afin de déterminer la taille appropriée des écoles recevant du financement et effectuera un suivi de la taille de l'école au cours de la réalisation du projet et après son achèvement.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires concernant les repères de coûts révisés, les repères de superficie ou le facteur de redressement géographique, veuillez communiquer avec l'analyste de la Direction des programmes d'immobilisations de votre conseil.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires et des finances
Surintendantes et surintendants des installations

Annexe A – Facteur de redressement géographique

Conseil		Facteur de redressement géographique		Fourchette du facteur de redressement géographique pour un site en particulier	
Numéro	Nom	Fact. de red. géo. actuel (2005)	Nouveau fact. de red. géo.	Minimum	Maximum
2	Algoma District School Board	1,15	1,30	1,24	1,68
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	0,98	1,06	1,04	1,25
8	Avon Maitland District School Board	1,00	1,05	1,03	1,06
7	Bluewater District School Board	1,01	1,05	1,03	1,05
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	0,98	1,03	1,02	1,04
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	1,01	1,05	1,03	1,05
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	0,98	1,05	1,04	1,08
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	0,96	1,04	1,03	1,25
64	Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	0,98	1,02	1,00	1,20
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	1,01	1,04	1,04	1,08
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	1,34	1,52	1,30	1,70
60a	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	1,30	1,56	1,50	1,68
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	0,96	1,03	1,03	1,25
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	1,19	1,26	1,17	1,68
60b	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	1,15	1,21	1,17	1,55
63	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	0,97	1,04	1,00	1,06
58	Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest	0,98	1,02	1,00	1,20
57	Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	1,23	1,30	1,17	1,70
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	1,24	1,42	1,10	1,68
22	District School Board of Niagara	0,97	1,03	1,02	1,03
1	District School Board Ontario North East	1,29	1,54	1,50	1,68
43	Dufferin Peel Catholic District School Board	1,00	1,00	1,00	1,04
45	Durham Catholic District School Board	0,97	1,00	1,00	1,00
13	Durham District School Board	0,98	1,00	1,00	1,00
23	Grand Erie District School Board	0,99	1,03	1,02	1,04
9	Greater Essex County District School Board	0,97	1,04	1,05	1,05
46	Halton Catholic District School Board	0,99	1,02	1,02	1,02
20	Halton District School Board	0,99	1,02	1,02	1,02
47	Hamilton Wentworth Catholic District School Board	0,95	1,02	1,02	1,02
21	Hamilton-Wentworth District School Board	0,96	1,02	1,02	1,02
29	Hastings and Prince Edward District School Board	0,99	1,07	1,04	1,25
36	Huron-Perth Catholic District School Board	1,00	1,05	1,03	1,06
31	Huron-Superior Catholic District School Board	1,13	1,30	1,20	1,68
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	0,99	1,04	1,03	1,15
5a	Keewatin-Patricia District School Board	1,39	1,63	1,60	1,70
33b	Kenora Catholic District School Board	1,39	1,62	1,60	1,70
6a	Lakehead District School Board	1,22	1,35	1,30	1,70

Annexe A – Facteur de redressement géographique

Conseil		Facteur de redressement géographique		Fourchette du facteur de redressement géographique pour un site en particulier	
Numéro	Nom	Fact. de red. géo. actuel (2005)	Nouveau fact. de red. géo.	Minimum	Maximum
10	Lambton Kent District School Board	0,99	1,05	1,04	1,06
27	Limestone District School Board	0,98	1,06	1,05	1,25
38	London District Catholic School Board	0,96	1,02	1,00	1,06
4	Near North District School Board	1,14	1,19	1,10	1,55
50	Niagara Catholic District School Board	0,97	1,03	1,02	1,03
30b	Nipissing Parry Sound Catholic District School Board	1,12	1,19	1,17	1,55
30a	Northeastern Catholic District School Board	1,27	1,55	1,50	1,68
33a	Northwest Catholic District School Board	1,39	1,62	1,60	1,70
25	Ottawa Carleton District School Board	0,96	1,03	1,03	1,03
53	Ottawa Catholic District School Board	0,95	1,03	1,03	1,03
19	Peel District School Board	1,00	1,00	1,00	1,00
41	Peterborough Vic. Northumberland and Clarington Catholic DSB	0,98	1,04	1,03	1,15
3	Rainbow District School Board	1,16	1,20	1,17	1,58
5b	Rainy River District School Board	1,39	1,62	1,60	1,70
54	Renfrew County Catholic District School Board	1,00	1,11	1,05	1,25
28	Renfrew County District School Board	1,00	1,12	1,05	1,25
17	Simcoe County District School Board	1,00	1,04	1,02	1,05
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	1,01	1,04	1,02	1,20
39	St. Clair Catholic District School Board	0,98	1,05	1,04	1,06
32	Sudbury Catholic District School Board	1,15	1,17	1,17	1,20
6b	Superior-Greenstone District School Board	1,39	1,56	1,50	1,70
34b	Superior North Catholic District School Board	1,39	1,58	1,50	1,70
11	Thames Valley District School Board	0,97	1,02	1,00	1,06
34a	Thunder Bay Catholic District School Board	1,20	1,30	1,30	1,60
40	Toronto Catholic District School Board	1,00	1,03	1,02	1,05
12	Toronto District School Board	1,00	1,03	1,02	1,05
15	Trillium Lakelands District School Board	1,08	1,10	1,04	1,20
26	Upper Canada District School Board	0,99	1,05	1,04	1,08
18	Upper Grand District School Board	0,98	1,02	1,00	1,04
49	Waterloo Catholic District School Board	0,96	1,00	1,00	1,03
24	Waterloo Region District School Board	0,96	1,00	1,00	1,03
48	Wellington Catholic District School Board	0,97	1,01	1,00	1,04
37	Windsor Essex Catholic District School Board	0,96	1,05	1,05	1,05
42	York Catholic District School Board	1,00	1,00	1,00	1,00
16	York Region District School Board	1,00	1,00	1,00	1,00

Annexe B: Liste des analystes principaux des politiques d'immobilisations

Conseil scolaire	Analyste	Téléphone	Courriel
Algoma DSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Algonquin and Lakeshore CDSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Avon Maitland DSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Bluewater DSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Brant Haldimand Norfolk CDSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Bruce-Grey CDSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
CDSB of Eastern Ontario	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
CÉCLF du Centre-Est	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
CÉP de l'Est de l'Ontario	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
CSC du Nouvel-Ontario	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
CSC Franco-Nord	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
CSCD des Grandes-Rivières	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
CSD du Centre-Sud-Ouest	Alexandre Beaudin	416-235-2372	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSDC Centre-Sud	Alexandre Beaudin	416-235-2372	Alexandre.Beaudin@ontario.ca
CSDC de l'Est Ontarien	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
CSDC des Aurores boréales	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
CSDÉC du Sud-Ouest	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
CSP du Grand Nord de l'Ontario	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
CSP du Nord-Est de l'Ontario	Anne Virely	416-212-4818	Anne.Virely@ontario.ca
DSB of Niagara	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
DSB Ontario North East	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Dufferin-Peel CDSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Durham CDSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Durham DSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Grand Erie DSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Greater Essex County DSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Halton CDSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Halton DSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Hamilton-Wentworth CDSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Hamilton-Wentworth DSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Hastings and Prince Edward DSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Huron-Perth CDSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Huron-Superior CDSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Kawartha Pine Ridge DSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Keewatin-Patricia DBS	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Kenora CDSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Lakehead DSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Lambton Kent DSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Limestone DSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
London DCSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Near North DSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Niagara CDSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Nipissing Parry Sound CDSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Northeastern CDSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Northwest CDSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca

Conseil scolaire	Analyste	Téléphone	Courriel
Ottawa-Carleton DSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Ottawa CDSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Peel DSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Peterborough VNC CDSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Rainbow DSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Rainy River DSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Renfrew County CDSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Renfrew County DSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Simcoe County DSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Simcoe Muskoka CDSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
St. Clair CDBS	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
Sudbury CDSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Superior-Greenstone DSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Superior North CDSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Thames Valley DSB	Michael Wasylyk	416-326-9924	Michael.Wasylyk@ontario.ca
Thunder Bay CDSB	Kristin Grunenکو	416-326-9445	Kristin.Grunenko@ontario.ca
Toronto CDSB	Sarosh Yousuf	416-325-9796	Sarosh.Yousuf@ontario.ca
Toronto DSB	Sarosh Yousuf	416-325-9796	Sarosh.Yousuf@ontario.ca
Trillium Lakeland DSB	Catherine Morris	416-326-9932	Catherine.Morris@ontario.ca
Upper Canada DSB	Cameron Whitehead	416-325-4297	Cameron.Whitehead@ontario.ca
Upper Grand	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Waterloo CDSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Waterloo Region DSB	Patrizia Del Riccio	416-326-9667	Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Wellington CDSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
Windsor-Essex CDSB	Diamond Tsui	416-325-2017	Diamond.Tsui@ontario.ca
York CDSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca
York Region DSB	Mersad Fard	416-325-2018	Mersad.Fard@ontario.ca